

Principales responsabilités

- Accorde le droit de parole lors des réunions
- Dirige les réunions, en l'absence de la personne nommée à la présidence
- Donne le droit de parole lorsque la personne nommée à la présidence ne voit pas les mains levées
- Soutient la personne nommée à la présidence dans ses responsabilités
- Donne son opinion lors des conseils d'administration
- S'assure de l'harmonie, du respect et du bon déroulement de la réunion



Exemples concrets

- Si une personne nommée à l'administration lève la main, et que la personne nommée à la présidence ne la voit pas, la personne nommée à la vice-présidence peut donner la parole.
- Si une personne du conseil d'administration hausse le ton ou se fâche, la personne nommée à la vice-présidence peut intervenir pour préserver l'harmonie du groupe.

Résumé du rôle

La personne nommée à la vice-présidence doit encourager la **participation de tous les membres** dans les différentes sphères du conseil. Elle peut soutenir la personne nommée à la présidence dans son travail et faciliter les échanges entre les membres exécutifs du conseil d'administration. La personne nommée à la vice-présidence veille au bon **déroulement des réunions**, en assurant une atmosphère harmonieuse et que tout le monde puisse s'exprimer.

Jade Aubut et Jessica Tranchemontagne

Projet Par et Pour une vie associative et démocratique inclusive!



Mouvement Personne d'Abord de Saint-Eustache

450 623-7792

mpdasteustache@gmail.com

184, rue Saint-Eustache

Saint-Eustache (QC) J7R 2L7

Rôle vice-président vice-présidente

Dans le cadre du projet :
« Guides explicatifs du fonctionnement d'un conseil d'administration »



FÉDÉRATION DES MOUVEMENTS PERSONNE D'ABORD DU QUÉBEC

Québec 



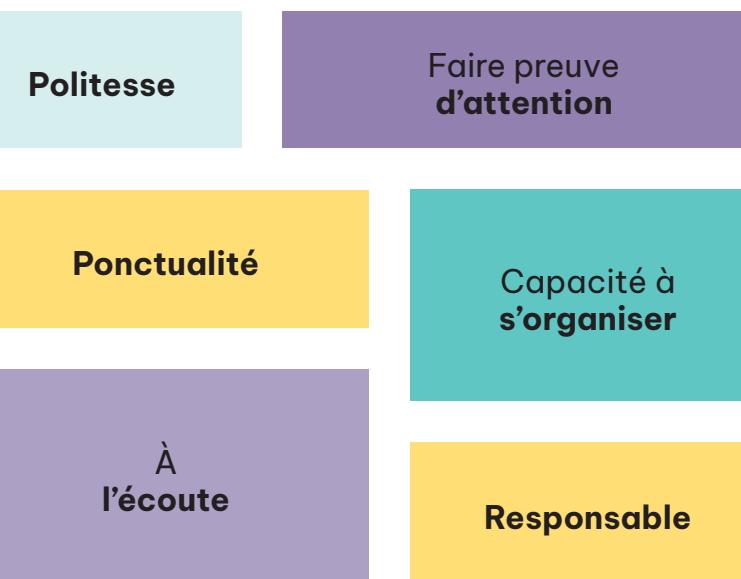
Nom du rôle

Vice-président
Vice-présidente

Description générale

Le rôle de la vice-présidence consiste à soutenir la personne nommée à la présidence dans ses responsabilités. En son absence, la personne nommée à la vice-présidence prend la relève et assume ses fonctions. Elle veille également au bon **fonctionnement du conseil d'administration** et s'assure que les décisions sont prises de manière efficace lors des réunions.

Qualités recherchées pour ce rôle :



Questions fréquentes

QUESTION :

Est-ce que la personne nommée à la vice-présidence prend des décisions seule?

RÉPONSE :

Non, les décisions sont prises en groupe, avec l'accord des autres membres du conseil.

QUESTION :

Est-ce que la personne nommée à la vice-présidence peut remplacer celle nommée à la présidence, si cette dernière démissionne?

RÉPONSE :

Oui, elle la remplace, jusqu'à ce qu'une nouvelle personne nommée à la présidence soit élue.